



La lettre

des élus communistes et apparentés
de Vénissieux - N° 47 - JUILLET 2018

335
c'est le
nombre de
jours/an
d'accueil
du public
au centre
nautique intercommunal.



Un équipement de proximité, lieu de détente et de loisirs ouvert tout l'été.

ÉDITO

EXPULSIONS : AVEC LE MAIRE AU TRIBUNAL.

Le Maire de Vénissieux avait pris comme chaque année, des arrêtés anti-expulsions, coupures et saisies, et le préfet ne les avait pas dénoncés au tribunal... Certains se demandaient si le préfet était surmené ? Avait-il un doute ? Le gouvernement dans la suite de la loi logement allait-il innover ? Pas du tout, ce n'était qu'un retard...

Pourtant, la loi logement contient un chapitre sur le droit au logement qui dit vouloir réduire les expulsions. Comme il y aura demain moins de logements sociaux disponibles, cela ne changera pas grand chose, mais prenons le gouvernement au mot et regardons ce qui peut être utilisé pour faire reculer les expulsions !

Les articles 40 et 41 proposent de mieux coordonner les procédures d'expulsions locatives et de surendettements, et éviter les poursuites des locataires «de bonne foi». Si un dossier de désendettement est en cours, la procédure d'expulsion sera suspendue. C'est un premier pas, mais cela ne règle pas la situation que nous avons connue à Vénissieux où une personne a été expulsée alors que sa procédure de relogement avait abouti et qu'elle devait être relogée 10 jours plus tard...

Mais ces deux articles de loi prouvent qu'il peut y avoir un débat juridique sur les procédures d'expulsions, et donc que Michèle Picard a raison, année après année, de chercher de nouveaux arguments pour faire bouger la jurisprudence.

Mais il faut que son action soit amplifiée par l'action des locataires, des associations, des forces progressistes.

Pierre-Alain MILLET- Adjoint au Maire

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ AVIS DÉFAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'Agence Régionale de Santé n'avait pas jugé utile de consulter les collectivités locales. La Ville s'est donc saisie elle-même pour donner un avis défavorable sur un projet qui manque d'ambition pour les politiques publiques de santé et qui reste muet sur le bilan des restructurations suivies depuis des décennies.

Comment croire à un tel projet alors que les hôpitaux continuent à supprimer des lits ?

Depuis 2015, les HCL suppriment chaque année des postes dans tous les domaines. Le service nettoyage est remplacé par une entreprise privée, qui exploite des femmes non formées, qui doivent faire en 2 heures ce qui se faisait en une journée. Désormais, il faut être productif, au détriment de la santé publique et au risque des maladies nosocomiales.

Aux urgences il faut compter minimum 6 heures d'attente; pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste, plus de 3 mois de délais. Pour le bureau des entrées, c'est encore 2 heures pour faire son admission et obtenir les fameuses étiquettes.

Derrière cela, les agents sont sous pression, il faut aller très vite, il faut «déblayer les patients» et surtout faire de bons dossiers pour la facturation.

C'est une situation catastrophique qui engendre des stress et donc des arrêts maladie qui s'ajoutent au manque d'effectif. Nous connaissons les conséquences : dégradation des conditions de travail, engorgement des urgences, désert médical y compris en zone urbaine.

Ce Projet de santé ne permettra pas d'arrêter l'hémorragie. Les conditions de travail et donc d'accueil des patients continueront de se dégrader. C'est pourquoi nous soutenons les luttes des services d'urgence, des EPHAD, de tous les métiers de la santé, infirmiers, aides-soignants, personnels d'entretien, médecins...

Amina AHAMADA MADI- Adjointe au Maire



» » » A Vénissieux

La démographie médicale reste fragile. Notre diagnostic fait apparaître une présence médico-sociale, inégalement répartie sur le territoire et en forte tension, pour les généralistes et spécialistes (gynécologues, ophtalmo, dentistes, orthophonistes). Malheureusement, le Projet Régional de Santé apporte peu de solutions pour réduire ces déserts médicaux, avec des moyens qui ne sont pas à la hauteur de l'enjeu de santé publique.

Michèle PICARD - Maire

CONTRACTUALISATION ÉTAT / COLLECTIVITÉS

Dans le même esprit que la suppression de la taxe d'habitation, la contractualisation est une mise au pas des collectivités, amoindries dans leur autonomie, privées de leur liberté de choix et de leurs missions. L'État s'immisce dans la construction souveraine des budgets. Cela constitue la remise en cause de la décentralisation et du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Les prétendus « contrats » ne sont, en vérité, qu'une mise sous contrôle de nos collectivités. C'est l'État qui décide, de façon unilatérale, du contenu du document, c'est l'État qui choisit les critères, c'est l'État qui tranche et c'est l'État qui punit.

L'objectif est limpide : faire de nos collectivités des coquilles vides, démanteler le service public, tout simplement parce qu'il est jugé non rentable. Comme si la rentabilité était devenue une condition de l'action publique.

Nous devons reconnaître à Emmanuel Macron qu'il fait ce qu'il dit, et il va vite. Sa politique est d'une cohérence à toute épreuve pour la destruction de ce qu'il considère comme l'ancien monde, dépassé, démodé. Il multiplie les réformes, donnant une fausse impression de dispersion. Mais en réalité chacun de ses actes politiques a pour vocation d'abattre un modèle de société qui freine ses ambitions libérales. Ce qu'il détruit, c'est notre identité, notre structure. Tous les acquis sociaux passent à la moulinette, statut des cheminots, code du travail, aides sociales. Le budget des hôpitaux est en berne, celui de l'éducation insuffisant. Toutes ses orientations politiques sont favorables à ceux qui payent l'ISF, défavorables à ceux qui ont besoin des APL. Il court-circuite notre démocratie, déstructure notre système républicain en s'attaquant à son premier maillon que sont les communes.

Politiquement, personne ne peut être d'accord avec ce principe de mise sous contrôle des collectivités mais nous ne pouvons pas non plus nous exonérer du principe de réalité. Pour la ville de Vénissieux, l'exposition aux sanctions liée à la non signature du contrat représenterait une perte financière de plus d'1.5 millions d'euros sur la période 2018-2020. C'est injouable, et ce serait catastrophique, pour tous les services que nous devons de rendre aux Vénissiens. Je rappelle que notre budget a déjà perdu plus de 6 millions d'euros de dotations de l'État, en l'espace de 4 ans.

Nous étions éligibles à deux critères sur trois, pour entamer les discussions avec le Préfet. Les négociations portaient donc sur une fourchette de 1,2% à 1,5%. Au final, le taux d'évolution pour la Ville de Vénissieux, est fixé à 1,46. Ce taux se situe légèrement en dessous de ce que nous avons projeté quant à l'évolution de nos besoins, sur les trois prochaines années (+1.7% la troisième année). La situation nous impose donc vigilance et rigueur pour espérer éviter des pénalités. Tout cela dans un contexte d'incertitude totale sur ce que pourrait nous rajouter l'Etat en termes de transfert de compétences ou autres obligations impactant notre budget de fonctionnement.

La majorité municipale que je conduis à Vénissieux a décidé, en toute responsabilité, de la signature du contrat mais en dénonçant les attaques radicales du gouvernement Macron contre les collectivités. Il faut aujourd'hui dire la vérité aux Vénissiens, les informer sur le système pervers des contrats et le non choix qui s'impose à nous.

Les victimes de ce jeu de dupe sont encore et toujours les usagers, les habitants, surtout les plus défavorisés.

Michèle PICARD - Maire

» » » La contractualisation, c'est quoi ?

» C'est l'État qui impose une limitation de l'évolution du budget de fonctionnement de 322 collectivités dont 145 communes sous peine de sanction financière, notamment le non reversement d'une partie de la taxe d'habitation.



CONCRÈTEMENT...

Dans le discours, Emmanuel Macron aime flatter l'imagination des usagers. Il prône, l'ouverture des médiathèques le dimanche, la multiplication des places en crèches, un retour à la semaine de quatre jours avec un plan mercredi qu'il laisse, à d'autres, le soin de financer. Dans les faits, il enlève les moyens qui permettraient de développer ces services à la population.

» » » VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE - CONTRACTUALISATION

Avec la contractualisation, le gouvernement met en place un mécanisme de contrôle des collectivités locales qui défait le principe de leur libre administration. Ce n'est pas nouveau. Depuis des années, les réformes fiscales et institutionnelles, visent à réduire la place originale des communes dans la République Française. La loi MAPTAM de 2012 a accéléré la concentration des compétences et des ressources dans les métropoles. Les baisses de dotation ont fragilisé les ressources des Villes, l'exonération de la taxe d'habitation fait disparaître le dernier lien direct entre un citoyen et sa commune.

Le mécanisme mis en place ne laisse pas de choix aux collectivités qui, le plus souvent, sont un peu moins contraintes en signant un contrat qu'en le refusant,

La Ville de Vénissieux a défendu au mieux ses habitants et ses politiques publiques originales au service de tous. Elle signe un contrat qui se situe presque au maximum de ce que prévoyait la loi. Mais après avoir fait 3 ans d'efforts importants pour s'adapter aux baisses de dotations, elle devra continuer à interroger ses politiques publiques pour rester dans le cadre imposé par ce contrat.

Une grande ville populaire, avec un tiers des habitants en quartier prioritaire, 30% de familles sous le seuil de pauvreté, des enjeux urbains de développement accéléré dans le contexte de la Métropole de Lyon, une transformation économique essentielle pour offrir des emplois de qualité à tous, nécessiterait un objectif de dépense nettement supérieur pour être à la hauteur des défis sociaux, éducatifs, urbains, environnementaux. L'ancien ministre Borloo, désigné par le gouvernement pour un rapport sur la politique de la ville évoquait un besoin de 2% d'augmentation des dépenses pour les communes concernées.

Les arguments justifiant la baisse des dépenses publiques ne tiennent pas face à l'augmentation constante de l'évasion et la fraude fiscale, et la baisse de la fiscalité des plus aisés. De plus, les collectivités publiques ne sont pas en déficit et contribuent à la création d'emplois, donc à l'augmentation des recettes fiscales de l'État.

C'est pourquoi le conseil municipal rappelle son opposition à toute mise sous tutelle des collectivités locales, qui sont, depuis la révolution Française, le premier lieu d'émancipation politique et citoyenne des habitants. Il demande au contraire le retour à une fiscalité locale délibérée et mise en œuvre par la ville, autant sur les entreprises que sur les habitants.

COMPTE ADMINISTRATIF.

Des dépenses publiques pour le service public !

Le FN, la droite, les socialistes en marche, demandent tous la baisse des dépenses publiques. Il faut comprendre : baisse des aides au logement, des services publics, des remboursements de soins, des retraites...

Les dépenses publiques sont les dépenses utiles aux habitants, et elles ont l'énorme avantage de pouvoir être contrôlées par le contribuable. C'est d'ailleurs un principe constitutionnel, chacun doit pouvoir contrôler l'usage des fonds publics. Mais qui peut espérer contrôler l'usage des fonds privés ? On nous dirait «mais de quel droit?» Effectivement les milliards de dépenses privées de santé aux USA (...) ne sont contrôlées par personne d'autre que les actionnaires, et leur seul critère d'utilité est la rentabilité des capitaux investis. Tant pis si la santé publique et l'espérance de vie sont en recul aux USA !

À Vénissieux, le compte administratif confirme que nos dépenses sont maîtrisées, (...) et nous travaillons à faire vivre un service public communal utile à toutes les catégories de Vénissiens, des plus pauvres, à ceux qui réclament légitimement de nouveaux services dans une ville vivante et qui se développe.

Pierre-Alain MILLET- Adjoint au Maire

COMMENT DÉFENDRE NOS SERVICES PUBLICS

Après le transfert de la taxe professionnelle aux intercommunalités puis sa suppression, la baisse des dotations de l'État, la suppression programmée de la taxe d'habitation, cette contractualisation vient renforcer le contrôle de l'État, faire reculer encore un peu plus le principe de libre administration des communes. Il faut y ajouter les rapports de la cour des comptes qui depuis maintenant plusieurs années deviennent de plus en plus intrusifs en s'ingérant dans les choix politiques faits par les Maires et les majorités municipales.

Dans la continuité de la loi MAPTAM, c'est le rôle central de la commune dans l'expression démocratique, citoyenne et politique qui est visé. Dans l'organisation des territoires impulsée par l'Union Européenne et voulue par les puissances financières, les communes doivent être des lieux de gestion technocratique, les décisions politiques se prenant au niveau de l'État, des métropoles.

En rejetant le rapport Borloo qui pointait le manque de moyens et la nécessité de renforcer la présence de services publics, Emmanuel Macron montre sa volonté de laisser ces quartiers dans l'angle mort des politiques publiques.

La contractualisation n'est rien d'autre que la volonté d'imposer, au niveau des collectivités territoriales, la remise en cause des services publics. Emmanuel Macron dans ses engagements électoraux prévoyait la suppression de 120 000 fonctionnaires. Fillon quant à lui proposait d'en supprimer 500 000.

Dès la rentrée, nous voulons partager avec la population notre réflexion sur le rôle et l'avenir des communes. Nous appelons les habitants à se mobiliser sur les choix à faire dans une situation où les contraintes deviennent de plus en plus importantes. A eux de dire comment défendre nos services publics.

Serge TRUSCELLO - Conseiller municipal

RATIO D'AVANCEMENT

Les élus de la majorité municipale sont et seront toujours du côté des fonctionnaires publics territoriaux qui défendent leurs droits et leur statut.

La mobilisation des agents est légitime et le rôle des syndicats indispensable dans les instances paritaires. Nous croyons aux vertus de la négociation.

Concernant le ratio d'avancement, chacun a bien pris conscience que le taux unique à 100% était impossible et sans doute non justifié.

Comme toutes les collectivités, la Ville ne fait pas de bénéfice, contrairement aux grandes entreprises qui préfèrent redistribuer à leurs actionnaires au lieu de répondre aux revendications de leurs salariés. La Ville ne peut pas non plus afficher un budget déficitaire, contrairement à celui de l'État.

Dès lors, comment est-il possible de répondre à cette ambition légitime de la progression des carrières?

De Sarkozy à Macron en passant par Hollande,

les gouvernements successifs n'ont pas cessé d'assécher les budgets des collectivités et de faire pression sur la masse salariale des fonctionnaires, le blocage du point d'indice en 2018 vient le confirmer. Le ratio d'avancement des agents est le dernier des soucis du Président Macron. Il ne veut qu'une chose, supprimer les communes, le service public et 70 000 fonctionnaires territoriaux.

Vénissieux se retrouve contrainte par le gouvernement dans son développement et dans ses choix. Nous avons cependant une force qui fait notre particularité et qui nous vient de notre loyauté politique en faveur du service public et des fonctionnaires. Le dialogue social qui en découle est toujours constructif et nous remercions les agents de la Ville d'œuvrer à nos côtés, au service des Vénissiens, malgré les difficultés.

Nous appelons agents et habitants à se mobiliser ensemble pour le service public.

Véronique CALLUT- Adjointe au Maire

ECHOS DU CONSEIL



» La droite réactionnaire contre l'art et l'émancipation humaine.

Christophe Girard se lâche en conseil municipal avec un discours estomaquant sur la culture. Il aura, pour un artiste d'envergure internationale, exposé à l'espace Madeleine Lambert, des propos effrayants. Monsieur Girard a visiblement été heurté par une exposition poétique et philosophique.

En laissant des messages qui interpellent et peuvent parfois mettre mal à l'aise, l'artiste tend un miroir sur le monde et attire notre attention sur des blessures. Né à Sarajevo où il vivait encore pendant la guerre de Bosnie, l'une de ses œuvres lumineuses nous questionne : «Who started the war ?» (qui a commencé la guerre). Ses bannières «No more...» (plus jamais...) s'affichent à l'infini avec des résonances douloureuses, revendicatives parfois surréalistes, et avec l'humour noir qui transparaît souvent dans son travail.

Quel dommage, vraiment, que monsieur Girard n'ait pas compris cela en visitant l'exposition. Quel dommage aussi que cet élu de la République manque à ce point de sensibilité culturelle et de hauteur. Est-ce pour pallier son ignorance qu'il préfère dénigrer?

Nous aurions pu sourire lorsqu'il s'est montré choqué par l'apparition du mot «pénis» dans l'exposition de l'artiste. Nous avons envie de lui expliquer comme à un petit enfant que ce mot ou même sa représentation était une chose «humaine» et que d'autres grands artistes l'avaient souvent utilisé tel Michel Ange nous livrant un «David», magnification du nu viril.

Mais en réalité, Monsieur Girard n'est pas un tout petit enfant. Dès lors, ses propos ne sont ni naïfs, ni excusables.

Bien au contraire, dans un vieux relent d'une morale étriquée qui jadis détenait le pouvoir de la censure, il montre son visage le plus réactionnaire, son positionnement politique le plus à droite, en cohérence avec son investiture par De Villier en 2007, par l'UMP en 2012, son soutien à Fillon en 2017 et son affichage au côté du FN contre Macron.

À l'image de Laurent Wauquiez, pourquoi, cette droite réactionnaire, est-elle si agressive vis à vis de l'art et de la culture ?

Ne serait-ce pas simplement, parce que l'art est une fenêtre vers l'émancipation humaine

» Désolés, monsieur Ben Khelifa, la SACOVIV n'est pas à vendre !

Mr Ben Khelifa, socialiste en marche, demande pourquoi faire un plan de la SACOVIV à 10 ans puisque la loi logement va l'obliger à être reprise par un grand bailleur ? Et bien non ! La loi permet aussi de créer des sociétés de coordination et la SACOVIV n'est donc pas à vendre ! Elle travaillera avec d'autres bailleurs comme elle le fait pour l'informatique, mais elle restera la SEM de la Ville.